



Commission permanente de Contrôle linguistique
rue Montagne du Parc 4 – 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 21 septembre 2010

[...]

[...]

Objet : *recrutements pour le Service public de Wallonie – Emplois exigeant des connaissances linguistiques – Avis de la Commission permanente de Contrôle linguistique*

Monsieur le Ministre-Président,

En sa séance du 3 septembre 2010, la Commission permanente de Contrôle linguistique (CPCL), siégeant sections réunies, a examiné votre demande d'avis relative aux recrutements pour le service public de Wallonie.

*
* *

A l'Agence wallonne de l'Air et du Climat
Emploi du niveau B

1. L'emploi AAC024 de niveau B (métier 56 secrétariat de direction) au sein de l'agence wallonne de l'Air et du Climat à Namur, de régime linguistique francophone, pour lequel une connaissance active du néerlandais et de l'anglais est requis (DV 18/06/09).

Motivation:

- dans le cadre de la présidence belge au sein de l'union européenne, de nombreuses réunions auront lieu et les textes fournis seront principalement en anglais. Partant de ces textes, les propositions belges devront être rédigées en français et parfois traduites en néerlandais. En effet, les positions doivent recevoir l'aval du Ministre de la région wallonne mais le Ministre qui occupera le siège belge sera néerlandophone. Pour les discussions techniques, tout se fait dans la langue maternelle. Donc les textes qui circuleront entre membres belges seront en anglais, en français et en néerlandais.
- L'agent recruté travaillera pour un expert "relations internationales", il devra préparer de nombreuses missions à l'étranger (échanges par téléphone et mail en anglais ou néerlandais). Les réunions auxquelles il assiste ici en Belgique sont la plupart du temps en anglais, nécessitant la traduction des documents pour leur préparation.
- De nombreuses sociétés pour lesquelles l'agence wallonne de l'Air et du Climat doit rendre avis se situent en Région flamande.

**A la DGO Agriculture, Ressources naturelles et environnement (DGO3)
Emplois de niveau A**

2. L'emploi de niveau A CO7788 (métier 6 ingénieur agronome, option eaux et forêts) au pool de la DGO3, Département de la Nature et des Forêts, Direction de la Nature à Namur, de régime linguistique francophone, pour lequel une connaissance élémentaire de la langue anglaise est requise (DV 16/04/09).

Motivations:

L'agent sera affecté à la Cellule "espèces" de la Direction de la Nature. Une connaissance élémentaire de l'anglais se justifie par le fait que les législations relatives aux matières traitées émanent de directives européennes. Leur mise en œuvre est souvent complexe et la prise de connaissance des expériences étrangères est très utile. En outre, les situations sur le terrain évoluent et nécessitent des concertations avec les autres pays de l'Union européenne pour apporter des solutions aux problèmes rencontrés, voire pour obtenir une adaptation des législations.

3. L'emploi de niveau A PO3A0001 (métier 8 ingénieur civil, option chimie et industries agricoles, chimie) au pool de la DGO3, Département du Sol et des Déchets, Direction de la Protection des sols à Namur, de régime linguistique francophone, pour lequel une bonne connaissance de la langue néerlandaise est requise (DV 23/04/09).

Motivations:

Cet emploi de la Direction de la protection des sols concerne l'instruction de demandes de certificats d'utilisation, d'enregistrement, d'autorisations administratives pour l'utilisation sur et dans les sols des matières organiques, amendantes et fertilisantes. Etant donné que des acteurs flamands introduisent de telles demandes pour essayer de valoriser de telles matières en Wallonie, l'agent instructeur doit être en mesure de comprendre les courriers et documents afférents (y compris les rapports annuels) rédigés en néerlandais. Il doit pouvoir également gérer des contacts téléphoniques avec des interlocuteurs qui s'expriment en néerlandais, l'important étant de pouvoir assurer un accueil correct – dans l'esprit de la démarche qualité – aux personnes qui s'adressent à nos services et de bien comprendre les informations qu'ils nous communiquent.

4. L'emploi de niveau A PO3A0003 (métier 24 ingénieur industriel, option chimie) au pool de la DGO3, Département du Sol et des Déchets, Direction de la Protection des sols à Namur, de régime linguistique francophone, pour lequel une bonne connaissance de la langue anglaise est requise (DV 23/04/09).

Motivations:

Cet emploi de la Direction de la protection des sols concerne des missions relatives à l'agrément, respectivement, des laboratoires, des préleveurs et des experts prévus par le dispositif décretaal et réglementaire relatif à la gestion des sols. Ces missions techniques englobent, notamment, la formation desdits acteurs, le suivi de la veille technologique concernant ces matières ainsi que l'instruction des demandes et le suivi des agréments délivrés. Une bonne connaissance de l'anglais est requise pour pouvoir assurer un suivi satisfaisant aux candidats demandeurs d'agrément étrangers, pour comprendre les dossiers que ceux-ci introduisent, soutenir une conversation technique normale et prendre connaissance aisément de la littérature technique en rapport avec les matières traitées.

5. L'emploi de niveau A PO3A0004 (métier 26 ingénieur industriel, option travaux publics et construction) au pool de la DGO3, Département du Sol et des Déchets, Direction de la

Protection des sols à Namur, de régime linguistique francophone, pour lequel une bonne connaissance de la langue anglaise est requise (DV 23/04/09).

Motivations:

Identiques à l'emploi précédent.

6. L'emploi de niveau A C032066 (métier 5 ingénieur agronome, option agronomie – sauf eaux et forêts) au pool de la DGO3, Département du Développement, Direction de la Recherche à Namur, de régime linguistique francophone, pour lequel une bonne connaissance de la langue active de l'anglais et une connaissance passive du néerlandais sont requises (DV 19/05/09).

Motivations:

L'agent sera amené à participer à des réunions de planification au niveau européen se déroulant exclusivement en anglais. De plus, en matière de recherche agronomique, de nombreux documents scientifiques sont publiés exclusivement en anglais. Une connaissance passive du néerlandais est également nécessaire pour le suivi des réunions de concertation avec les homologues de la Région flamande et de l'Etat fédéral.

7. L'emploi de niveau A C06769 (métier 5 ingénieur agronome, option agronomie – sauf eaux et forêts) au pool de la DGO3, Département des Politiques européennes et des accords internationaux, Direction de la Coordination et de la Concertation à Bruxelles, de régime linguistique francophone, pour lequel une connaissance passive (écrite et orale) de la langue néerlandaise et de la langue anglaise est requise (DV 19/05/09).

Motivations:

La Direction de la Coordination et de la Concertation est chargée de la préparation des conseils européens agricoles et environnements ainsi que de la préparation et de la défense de la position wallonne au sein de ces instructions. Pendant la préparation des conseils, la majorité des textes qui circulent sont en anglais (seules les versions finales sont traduites). Etant donné que 80% des textes et e-mails reçus sont en anglais et que les réponses sont souvent attendues dans un délai limité, il faut être à même de les comprendre rapidement. De même les échanges écrits ou verbaux avec les autres Etats membres se font essentiellement en anglais. Enfin, certaines réunions préparatoires ou des concertations avec les Etats partageant la position de la Région se font également uniquement en anglais. Une bonne compréhension orale et à la lecture est donc un minimum nécessaire pour pouvoir occuper ce poste.

De même, la Direction de la Coordination et de la Concertation est responsable du suivi de la concertation intra-belge avec l'Etat fédéral et les autres régions. Dans ce type de réunion, chacun parle et écrit dans sa langue. Nombre des interlocuteurs étant néerlandophones, ils s'expriment et rédigent leurs positions ainsi que les rapports de réunion en néerlandais. La connaissance passive du néerlandais est nécessaire pour pouvoir défendre correctement les positions wallonnes et participer activement aux réunions.

Les deux activités énoncées ci-dessus correspondant à 80% des tâches qui seront assignées à l'emploi, une connaissance au moins passive de l'anglais et du néerlandais est nécessaire pour pouvoir occuper ce poste.

8. L'emploi de niveau A PO3A0006 (métier 8 ingénieur civil, option chimie et des industries agricoles, chimie) au pool de la DGO3, Département du Sol et des Déchets, Direction de la Politique des Déchets à Namur, de régime linguistique francophone, pour lequel une bonne connaissance du néerlandais et de l'anglais est requise et la connaissance de l'allemand constitue un plus (DV 27/05/09).

Motivations:

Dans le cadre de la gestion des dossiers relatifs aux transferts de déchets, de réunions liées au

règlement européen en matière de transferts transfrontaliers de déchets et à la convention de Bâle mais aussi en matière de suivi d'obligations de reprises de déchets industriels et de participation à des réunions relatives aux déchets de chantiers, en ce compris les contacts interrégionaux en matière de construction durable, ces attachés seront confrontés à des interlocuteurs étrangers (transferts) où l'anglais sera la langue véhiculaire mais aussi à des interlocuteurs flamands (obligations de reprise et construction durable), voire germanophones pour les cantons de l'est.

Ceci justifie l'exigence d'une bonne connaissance du néerlandais et de l'anglais et explique que la connaissance de l'allemand constitue un atout supplémentaire.

9. L'emploi de niveau A PO3A0007 (métier 9 ingénieur civil, option électricité, mécanique, physique, métallurgie, électromécanique, électronique et télécommunication) au pool de la DGO3, Département du Sol et des Déchets, Direction des Infrastructures de Gestion des Déchets à Namur, de régime linguistique francophone, pour lequel une très bonne connaissance du néerlandais et de l'anglais est requise (DV 27/05/09).

Motivations:

- d'une manière générale, il y a un parallèle entre les réglementations en vigueur en Région flamande et en Région wallonne concernant les obligations de reprise de certains déchets en vue de leur valorisation ou de leur gestion. Plus particulièrement, les agents en charge de ces matières auront des contacts fréquents avec les administrations des deux autres régions mais également avec des sociétés localisées en Régions flamande, bruxelloise ou à l'étranger (pour les importations via Internet).
- les organismes en charge des obligations de reprise sont par ailleurs gérés par des ASBL dont le comité d'accompagnement est composé d'une majorité d'administrateurs s'exprimant en néerlandais. En vue de bien remplir son rôle d'observateur au sein desdits comités d'accompagnement, il y a lieu de maîtriser le néerlandais, surtout pour le poste PO3A007 dont le titulaire sera – entre autres – appelé à suivre des dossiers au niveau européen, ce qui explique les exigences demandées également en anglais.

10. L'emploi de niveau A PO3A0008 (métier 9 ingénieur civil, option électricité, mécanique, physique, métallurgie, électromécanique, électronique et télécommunication) au pool de la DGO3, Département du Sol et des Déchets, Direction des Infrastructures de Gestion des Déchets à Namur, de régime linguistique francophone, pour lequel une connaissance du néerlandais et de l'anglais est un plus (DV 27/05/09).

Motivations:

- d'une manière générale, il y a un parallèle entre les réglementations en vigueur en Région flamande et en Région wallonne concernant les obligations de reprise de certains déchets en vue de leur valorisation ou de leur gestion. Plus particulièrement, les agents en charge de ces matières auront des contacts fréquents avec les administrations des deux autres régions mais également avec des sociétés localisées en Régions flamande, bruxelloise ou à l'étranger (pour les importations via Internet).
- les organismes en charge des obligations de reprises sont par ailleurs gérés par des ASBL dont le comité d'accompagnement est composé d'une majorité d'administrateurs s'exprimant en néerlandais. En vue de bien remplir son rôle d'observateur au sein desdits comités d'accompagnement, il y a lieu de maîtriser le néerlandais, surtout pour le Poste PO3A0007 dont le titulaire sera – entre autres – appelé à suivre des dossiers au niveau européen, ce qui explique les exigences demandées en anglais.

11. L'emploi de niveau A PO3A0009 (métier 15 administrateur) au pool de la DGO3, Département du Sol et des Déchets (service juridique) à Namur, de régime linguistique

francophone, pour lequel une connaissance du néerlandais et de l'anglais constitue un plus (DV 27/05/09).

Motivations:

- le plan d'action du département prescrit un développement important des actions de communication tant internes qu'externes. Le dialogue avec les parties prenantes officielles, associatives et industrielles ("stakeholders") doit donc être considérablement amélioré et, au premier chef, il faut bien entendu noter la nécessité de mieux coordonner les actions de la Région wallonne avec celles de la Région flamande, représentée par l'OVAM. La personne en charge de l'organisation de ce dialogue devra avoir une bonne connaissance de terrain du néerlandais.
- Le responsable de la communication sera également appelé, en étroite collaboration avec les différentes Directions du Département du Sol et des Déchets, à participer à des actions de communication dans divers forums (colloques, conférences, discussions communautaires) et à présenter les activités de la Région wallonne en matière de politique de sols et de déchets. La maîtrise de la langue anglaise constitue un atout prépondérant car les échanges se font le plus souvent dans cette langue.

12. L'emploi de niveau A PO3A0010 (métier 20 économiste) au pool de la DGO3, Département du Sol et des Déchets (Commission interrégionale de l'Emballage) à Namur, de régime linguistique francophone, pour lequel une connaissance du néerlandais et de l'anglais est un plus (DV 27/05/09).

Motivations:

- La Commission interrégionale de l'emballage (CIE) est une institution interrégionale. Son secrétariat permanent est composé de fonctionnaires et d'agents de la Région wallonne, de la Région flamande et de la Région de Bruxelles-Capitale.
- Au sein du secrétariat permanent l'utilisation des langues est libre, ce qui implique que, pour le bon fonctionnement de la CIE, il est primordial que tous se comprennent. La connaissance passive du néerlandais est donc nécessaire.
- L'anglais doit également être compris (connaissance passive). Il est nécessaire de pouvoir lire en anglais des documents de référence relatant surtout des informations concernant le recyclage des déchets d'emballages ainsi que des documents joints en annexe par les entreprises lors de leur déclaration. L'anglais sera aussi utilisé lors de la préparation du rapportage annuel à la Commission Européenne et lors des contacts avec cette dernière et EUROSTAT.

13. L'emploi de niveau A PO3A0011 (métier 20 économiste) au pool de la DGO3, Département du Sol et des Déchets (Commission interrégionale de l'Emballage) à Namur, de régime linguistique francophone, pour lequel une connaissance du néerlandais et de l'anglais est un plus (DV 27/05/09).

Motivations:

- La Commission interrégionale de l'emballage (CIE) est une institution interrégionale. Son secrétariat permanent est composé de fonctionnaires et d'agents de la Région wallonne, de la Région flamande et de la Région de Bruxelles-Capitale.
- Au sein du secrétariat permanent l'utilisation des langues est libre, ce qui implique que, pour le bon fonctionnement de la CIE, il est primordial que tous se comprennent. La connaissance passive du néerlandais est donc nécessaire.
- L'anglais doit également être compris (connaissance passive). L'utilisation de la langue sera utile lors de la lecture de rapports d'audit de recyclage provenant d'autres pays devant démontrer que certains flux de déchets (des intercommunales) sont bien recyclés, mais aussi lors de l'analyse de rapports finaux d'études à caractère européen, dont la

bonne compréhension est nécessaire au traitement d'une demande d'agrément d'un organisme.

14. L'emploi de niveau A PO3A0012 (métier 20 économiste) au pool de la DGO3, Département du Sol et des Déchets, Direction de la Politique des Déchets à Namur, de régime linguistique francophone, pour lequel une bonne connaissance du néerlandais et de l'anglais est requise et la connaissance de l'allemand constitue un plus (DV 27/05/09).

Motivations:

Dans le cadre de la gestion des dossiers relatifs aux transferts de déchets, de réunions liées au règlement européen en matière de transferts transfrontaliers de déchets et à la convention de Bâle mais aussi en matière de suivi d'obligations de reprises de déchets industriels et de participation à des réunions relatives aux déchets de chantiers, en ce compris les contacts interrégionaux en matière de construction durable, ces attachés seront confrontés à des interlocuteurs étrangers (transferts) où l'anglais sera la langue véhiculaire mais aussi à des interlocuteurs flamands (obligations de reprise et constructions durable), voire germanophones pour les cantons de l'est.

Ceci justifie l'exigence d'une bonne connaissance du néerlandais et de l'anglais et explique que la connaissance de l'allemand constitue un atout supplémentaire.

15. L'emploi de niveau A PO3A0013 (métier 24 ingénieur industriel, option chimie) au pool de la DGO3, Département du Sol et des Déchets, Direction de la Politique des Déchets à Namur, de régime linguistique francophone, pour lequel une bonne connaissance du néerlandais et de l'anglais est requise et la connaissance de l'allemand constitue un plus (DV 27/05/09).

Motivations:

Dans le cadre de la gestion des dossiers relatifs aux transferts de déchets, de réunions liées au règlement européen en matière de transferts transfrontaliers de déchets et à la convention de Bâle mais aussi en matière de suivi d'obligations de reprises de déchets industriels et de participation à des réunions relatives aux déchets de chantiers, en ce compris les contacts interrégionaux en matière de construction durable, ces attachés seront confrontés à des interlocuteurs étrangers (transferts) où l'anglais sera la langue véhiculaire à des interlocuteurs flamands (obligations de reprise et constructions durable), voire germanophones pour les cantons de l'est.

Ceci justifie l'exigence d'une bonne connaissance du néerlandais et de l'anglais et explique que la connaissance de l'allemand constitue un atout supplémentaire

16. L'emploi de niveau A CO6938 (métier 5 ingénieur agronome, option agronomie – sauf eaux et forêts) au pool de la DGO3, Département des Aides, Direction de Malmedy à Malmedy, de régime linguistique francophone, pour lequel une connaissance approfondie de la langue allemande est requise (DV 18/06/09).

Motivations:

L'activité de cette direction, dont le siège est implanté à Malmedy, commune à régime linguistique spécial, s'étend tant à des communes de la région de langue française qu'à des communes de la région de langue allemande. Pour toute une série d'actes (avis, communications et formulaires destinés au public, rapports avec les particuliers, rédaction des actes, certificats, déclarations et autorisations), ce service doit utiliser la langue imposée aux services locaux de sa circonscription. Il y a donc là une obligation légale d'organiser le service de façon telle qu'il puisse respecter le régime linguistique imposé. Les missions de cet agent nécessitent de nombreux contacts (par téléphone, par écrit, lors de visites) avec les "clients" du Département des aides qui sont

principalement des agriculteurs tant germanophones que francophones. On peut citer parmi ces missions, la réception et le traitement (contrôle administratif, encodage administratif et graphique) des demandes d'aides à l'agriculture, la diffusion des informations liées aux demandes d'aides, l'information sur les paiements, le traitement des anomalies dans les demandes d'aides, le remplacement de la directrice en son absence, etc. Tous ces éléments justifient l'exigence d'une connaissance approfondie de la langue allemande.

Emplois de niveau B

17. L'emploi de niveau B 03B003 (métier 44 comptabilité-commerce) au pool de la DGO3, Département du Sol et des Déchets, Direction des Instruments économiques à Namur, de régime linguistique francophone, pour lequel une bonne connaissance du néerlandais et de l'anglais est requise et la connaissance de l'allemand est un plus (DV 27/05/09).

Motivations:

- De manière générale, il y a un parallèle entre les réglementations fiscales wallonne et flamande. Il y a de ce fait un intérêt certain à posséder des connaissances en langue néerlandaise afin de créer des contacts avec nos collègues flamands.
- de façon plus particulière, les redevables du régime subsidiaire sont tous les collecteurs et transporteurs qui ont fait la demande d'enregistrement à la Région wallonne. Ces collecteurs sont wallons, flamands où bien proviennent d'un autre pays (Allemagne, Italie, Angleterre). Un peu moins de la moitié viennent de Flandre, de Bruxelles ou des Pays-Bas. La taxe est complexe et nécessite de nombreux contacts avec ces personnes qui ne parlent pas toujours le français. Il est dès lors nécessaire de disposer de bonnes connaissances en anglais et en néerlandais afin de pouvoir répondre aux mieux aux demandes dans ces langues. Dans ce contexte, une connaissance de l'allemand constitue un atout supplémentaire.

18. L'emploi de niveau B 03B004 (métier 53 informatique) au pool de la DGO3, Département du Sol et des Déchets, Direction Infrastructures de Gestion des Déchets à Namur, de régime linguistique francophone, pour lequel une connaissance du néerlandais et de l'anglais de base est requise (DV 27/05/09).

Motivations:

- D'une manière générale, il y a un parallèle entre les réglementations en vigueur en Région flamande et en Région wallonne concernant les obligations de reprise de certains déchets en vue de leur valorisation ou de leur gestion. Plus particulièrement, les agents en charge de ces matières auront des contacts fréquents avec les administrations de deux autres régions mais également avec des sociétés localisées en Régions flamande, bruxelloise ou à l'étranger (pour les importations via internet).
- Les organismes en charge des obligations de reprise sont par ailleurs gérés par des ASBL dont le comité d'accompagnement est composé d'une majorité d'administrateurs s'exprimant en néerlandais. En vue de bien remplir son rôle d'observateur au sein desdits comités d'accompagnement, il y a lieu de maîtriser le néerlandais, surtout pour le poste PO3A007 dont le titulaire sera – entre autres – appelé à suivre des dossiers au niveau européen, ce qui explique les exigences demandées également en anglais.

19. L'emploi de niveau B 03B005 (métier 53 informatique) au pool de la DGO3, Département du Sol et des Déchets, (Commission interrégionale de l'emballage) à Namur, de régime linguistique francophone, pour lequel une connaissance du néerlandais et de l'anglais est un plus (DV 27/05/09).

Motivations:

- La Commission interrégionale de l'emballage (CIE) est une institution interrégionale. Son secrétariat permanent est composé de fonctionnaires et d'agents de la Région wallonne, de la Région flamande et de la Région Bruxelles-Capitale.
- Au sein du secrétariat permanent l'utilisation des langues est libre, ce qui implique que, pour le bon fonctionnement de la CIE, il est primordial que tous se comprennent. La connaissance passive du néerlandais est donc nécessaire.
- L'anglais doit également être compris (connaissance passive). Il sera employé dans le cadre de l'utilisation de programmes informatiques dont la langue utilisée est l'anglais. La compréhension de cette langue permettra un emploi pragmatique des différents logiciels (notamment la database) utilisés par le responsable du poste.

Emplois de niveau C

20. L'emploi de niveau C C07557 (métier 60 administratif) au pool de la DGO3, Département des Aides, Direction de Malmédy à Malmédy, de régime linguistique francophone, pour lequel une connaissance active de la langue allemande est requise (DV 19/05/09).

Motivations:

L'activité de cette direction, dont le siège est implanté à Malmédy, commune à régime linguistique spécial, s'étend tant à des communes de la région de langue française qu'à des communes de la région de langue allemande. Pour toute une série d'actes (avis, communications et formulaires destinés au public, rapports avec les particuliers, rédaction des actes, certificats, déclarations et autorisations), ce service doit utiliser la langue imposée aux services locaux de sa circonscription. Il y a donc là une obligation légale d'organiser le service de façon telle qu'il puisse respecter le régime linguistique imposé. Les missions de cet agent nécessitent de nombreux contacts (par téléphone, par écrit, lors de visites) avec les 'clients' du Département des aides qui sont principalement des agriculteurs tant germanophones que francophones. On peut citer parmi ces missions, la réception et le traitement (contrôle administratif, encodage administratif et graphique) des demandes d'aides à l'agriculture, la diffusion des informations liées aux demandes d'aides, l'information sur les paiements, etc. Tous ces éléments justifient l'exigence de la langue allemande.

21. L'emploi de niveau C C8017 (métier 60 administratif) au pool de la DGO3, Département des Aides, Direction de Malmédy à Malmédy, de régime linguistique francophone, pour lequel une connaissance active de la langue allemande est requise (DV 19/05/09).

Motivations:

Identique à l'emploi précédent.

22. L'emploi de niveau C P03C0004 (métier 66 contrôle en comptabilité commerciale et des sociétés) au pool de la DGO3, Département du Sol et des Déchets, Direction des Instruments économiques à Namur, de régime linguistique francophone, pour lequel une connaissance du néerlandais est un plus (DV 27/05/09).

Motivations:

De manière générale, il y a un parallèle entre les réglementations fiscales wallonne et flamande. Il y a de ce fait un intérêt certain à posséder des connaissances en langue néerlandaise afin de créer et de gérer des contacts avec nos collègues flamands.

Il est dès lors utile de disposer de connaissances en néerlandais afin de pouvoir répondre au mieux aux demandes dans cette langue.

* *

Les directions susvisées doivent être considérées comme des services décentralisés du Gouvernement régional wallon dont l'activité ne s'étend pas à toute la circonscription de la Région wallonne au sens de l'article 37, de la loi du 9 août 1980 de réformes institutionnelles.

Dans ces services, nul ne peut être nommé ou promu à une fonction ou à un emploi s'il n'a une connaissance de la langue de la région constatée conformément à l'article 15, §1^{er} des LLC.

Cette disposition exclut, en principe, que la connaissance d'une autre langue puisse être exigée, une exception à cette règle générale ne pouvant être faite que lorsqu'elle est reprise expressément par la loi.

La CPCL a cependant admis à de nombreuses reprises que la connaissance d'une ou de plusieurs langues autres que celles prévues par les LLC, pourrait être requise en des cas particuliers, lors de recrutements et de promotions et ce, pour des motifs fonctionnels propres aux nécessités de certains emplois, chaque cas devant néanmoins faire l'objet d'un avis préalable de la CPCL.

Eu égard à cette jurisprudence et tenant compte du fait que la connaissance active ou passive des langues néerlandaise, anglaise et allemande sont inhérentes aux connaissances professionnelles exigées pour les fonctions décrites ci-dessus, la CPCL marque son accord au recrutement des agents ayant la connaissance du néerlandais de l'anglais et de l'allemand adaptée aux exigences des fonctions dans les services susvisés.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre-Président, l'assurance de ma très haute considération.

Le Président,

[...]